

**180€**  
**REMBOURSÉS**  
SUR L'ACHAT DE VOTRE TÉLÉVISEUR



numericable<sup>THD</sup>

## Modalités de l'opération TV Fnac 180 € remboursés du 05/06/2014 au 13/07/2014

1

J'achète ma TV sur FNAC.COM ou en magasin FNAC

**Aller sur le site de la Fnac**

<http://www.fnac.com>

2

Je souscris à l'une des offres CÂBLE/FIBRE de Numericable

**Voir les offres**

<http://www.numericable.fr/fnac>

3

Je renvoie mon coupon de remboursement avec mes pièces justificatives avant le 30 novembre 2014 à l'adresse SOGEC GESTION mentionnée sur le coupon.

**Créer mon coupon de remboursement**

<https://www.odr-numericable.fr/tvfnac2014>

Preuves d'achat à fournir :

Vous venez de souscrire à un pack Internet câble/fibre entre le 5 juin et le 13 juillet 2014 sur le site web de Numericable, conjointement à l'achat d'une télévision à partir de 189€ TTC dans les points de vente FNAC participant à l'opération et sur FNAC.FR. Pour bénéficier du remboursement de 180€ sur votre téléviseur acheté, il vous suffit de renvoyer le coupon de participation (que vous aurez téléchargé sur le lien [www.odr-numericable.fr/tvfnac2014](http://www.odr-numericable.fr/tvfnac2014)) avec les pièces justificatives suivantes avant le 30/11/14 :

- photocopie du justificatif d'achat du téléviseur avec le prix et date d'achat entourés,
- photocopie intégrale de votre première facture Numericable acquittée.

A renvoyer à l'adresse Sogec Gestion avec la référence de l'opération, mentionnées en haut du bulletin.

Mentions relatives à l'opération :

OFFRES RÉSERVÉES AUX NOUVEAUX CLIENTS PARTICULIERS CÂBLE/FIBRE NUMERICABLE, SELON ELIGIBILITE TECHNIQUE ET MATERIEL.

\* Offre différée de 180€ valable pour toute nouvelle souscription à un Pack câble/fibre Numericable uniquement sur le site web numericable.fr, conjointement à l'achat d'une télévision à partir de 189€ TTC dans les points de vente FNAC participant à l'opération et sur FNAC.COM, du 05/06/2014 au 13/07/2014. Sous réserve de raccordement et de souscription effectifs aux Services Numericable, ainsi que du bon règlement de la première facture. Vous devez éditer et renvoyer votre coupon de participation avant le 30/11/2014 ; pour générer votre coupon de participation connectez-vous sur le site [www.odr-numericable.fr/tvfnac2014](http://www.odr-numericable.fr/tvfnac2014) et renvoyez-le avec la photocopie du justificatif d'achat du téléviseur avec le prix et date d'achat entourés, ainsi que de la photocopie intégrale de votre première facture Numericable à l'adresse SOGEC GESTION qui sera mentionnée sur le coupon. Après réception de votre dossier (frais d'envois non remboursés) et sous réserve de validation de l'ensemble des conditions de l'offre, vous serez remboursé dans un délai de 2 mois de 180€ sur le compte bancaire que vous aurez désigné. Dans la limite d'une télévision par foyer (même nom, même adresse). Offre non cumulable avec d'autres promotions en cours. Conditions détaillées de l'offre sur [www.numericable.fr/fnac](http://www.numericable.fr/fnac). Toute demande illisible, incomplète ou renvoyée après le 30/11/2014 sera considérée comme nulle.

Mentions légales se référant aux offres pack Numericable :

OFFRES RÉSERVÉES AUX NOUVEAUX CLIENTS PARTICULIERS SELON ZONE GÉOGRAPHIQUE, ÉLIGIBILITÉ TECHNIQUE ET MATERIEL. ENGAGEMENT 1 AN SUR LE PACK. FRAIS D'OUVERTURE DE SERVICE DE 50€. FRAIS DE RÉSILIATION DE 50€. TARIFS TTC AU 31/03/14. Règlement hors prélèvement automatique : dépôt de garantie de 150€.

(Dans le cadre d'une offre avec service TV) :

Chaînes HD : Chaînes Haute Définition accessibles selon zone et éligibilité : nécessitent un matériel (poste TV, connectique, décodeur TV) compatible.

Téléphonie fixe : Appels voix depuis la ligne fixe Numericable vers 100 destinations internationales et vers les fixes et mobiles (en fonction de l'offre souscrite) en France métropolitaine + DOM. Hors n° spéciaux. Dans la limite de 99 correspondants différents/mois. 2h max/appel.

Internet : Jusqu'à 30, 100 ou 200 Mégabits/s IP, débits théoriques maximum en réception variables selon éligibilité technique, matériel et zones. Carte sur <http://eligibilite.numericable.fr>. Pour bénéficier d'un débit jusqu'à 200 Mégabits/s sur une zone nouvellement éligible, un changement d'offre soumis à réengagement est nécessaire.

Téléphonie Mobile :

Forfait Basic Mobile (à partir de LaBox Power) : 1h de communications en France métropolitaine vers les DOM et 40 destinations, liste sur numericable.fr. Hors n° spéciaux et via satellite, SMS surtaxés, n° courts et MMS. Pas de report des minutes non consommés sur le mois suivant. Dans la limite de 99 correspondants différents/mois. N'inclut pas de téléphone mobile.

OU

Forfait Ultra Mobile (pour LaBox Power 4) : Utilisation en France métropolitaine vers les DOM et 40 destinations internationales fixes. Hors n° spéciaux et via satellite, hors SMS surtaxés, n° courts. Dans la limite de 99 correspondants différents/mois. 2h max/appel. Débit 3G+ réduit jusqu'à prochaine date facturation au-delà de 3Go/mois. N'inclut pas de téléphone mobile.